

Crise de l'accréditation

Faut-il que le SDB se prépare à des conflits durs en raison des choix faits par les Pouvoirs publics ?

Paris, le 1^{er} mars 2016 - **Face au refus des Pouvoirs publics d'analyser avec lucidité et responsabilité les risques encourus par les laboratoires de biologie médicale pour faire face au manque de moyens du Cofrac, le SDB réaffirme son refus d'une accréditation à deux vitesses et sa détermination à faire en sorte qu'aucun laboratoire de biologie médicale ne soit condamné à fermer le 1er novembre 2016. S'il le faut, tous les moyens, y compris judiciaires, seront utilisés.**

Les dernières déclarations publiques tant du directeur du Cofrac (communiqué « Le Cofrac, c'est vous » du 4 février) que de la ministre de la Santé (question au gouvernement du 11 février, ainsi que lors de la Grande conférence de santé) confirment que l'option choisie est celle d'une voie hasardeuse de priorisation des évaluations. Les services du ministère préfèrent l'illusion des petits arrangements à l'attitude responsable et respectueuse des biologistes médicaux qui consisterait à simplement reculer la date de l'échéance de quelques mois, proposition faite par les députés eux-mêmes dans leur rapport d'évaluation de la loi de réforme de la biologie médicale. Le Cofrac indique d'ailleurs avoir besoin de 9 à 12 mois supplémentaires pour conduire sa mission dans des conditions normales. Face au défi de l'accréditation obligatoire pour l'ensemble du pays, quelques mois de décalage ne seraient pas une solution déshonorante, mais au contraire une preuve de sagesse.

La solution retenue de modification des procédures du Cofrac et de priorisation des évaluations ne fera que des perdants du côté des laboratoires, en particulier ceux qui sont déjà accrédités et qui ont besoin d'un renouvellement... que le Cofrac sera incapable de leur accorder, tout occupé à concentrer son planning d'évaluation vers les primo-arrivants. Cette situation ne pourra qu'aboutir à des préjudices graves pour les laboratoires (de la perte d'appel d'offres jusqu'à la fermeture) et à des conflits lourds avec l'Administration et le Cofrac.

Contacts Presse

LauMa communication

Laurent Mignon - laurent.mignon@lauma-communication.com - tél : 01 73 03 05 20

Emmanuelle Klein - emmanuelle.klein@lauma-communication.com - tél : 01 73 03 05 22